

**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« PHAREMENT INTENSE »**

---

**ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU JEU**

La Société **OGEU GROUPE**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 483.867.008 dont le siège social est situé 5 avenue des Fontaines 64680 Ogeu-les-Bains (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du 01/07/2019 au 31/08/2019 inclus, un jeu sans obligation d'achat par tirage au sort intitulé « PHARÉMENT INTENSE », sur la plateforme de jeu « [concours.app.do/](https://concours.app.do/) » hébergée sur la Page Facebook @eau.plancoet, (ci-après le « Jeu »), dont les modalités sont décrites ci-après dans le présent règlement.

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. Il est disponible sur simple demande auprès de : OGEU GROUPE – Service Trade Marketing – OP PLANCOËT® INTENSE – PHAREMENT INTENSE –64 680 Ogeu-Les-Bains, ou directement téléchargeable sous l'URL suivant : <https://concours.app.do/pharement-intense>.

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

**ARTICLE 2 – ANNONCES DU JEU OFFICIELLES**

Pendant toute sa durée, le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- La page Facebook de la marque Plancoët®
- La page Instagram de la marque Plancoët®
- Le site internet [www.eau-plancoet.com/](http://www.eau-plancoet.com/)
- Les stops rayons dans les magasins (grandes et moyennes surfaces) participants en Bretagne (départements 22, 29, 35, 56) et commercialisant le produit à marque Plancoët® Intense : Intermarché, Carrefour, Carrefour Market, Leclerc, Casino, Système U, dans la limite des stocks disponibles.
- Les sets de tables des cafés hôtels restaurants bretons qui commercialisent le produit à marque PLANCOËT® Intense.

Pour rappel, le Jeu n'est en aucune manière géré ou parrainé par Facebook et/ou Instagram, qui n'a aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'opération ne sont pas destinées à Facebook et/ou Instagram mais à la Société Organisatrice et de la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu.

**ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des membres ou des salariés de la Société Organisatrice, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du Jeu, du personnel des points de vente participant à la mise en œuvre du Jeu, et plus généralement de toute personne intervenant dans l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs parents et alliés respectifs (ci-après « Participant »).

**ARTICLE 4 – DOTATION MISE EN JEU**

**Est mise en jeu une seule dotation qui est la suivante :**

Une nuit pour 2 (deux) personnes majeures dans le phare de KERBEL (71 route de Port-Louis 56670 RIANTEC) d'une valeur commerciale unitaire de 650 € TTC (six cent cinquante euros)\* taxe de séjour incluse, à réserver hors juillet et août, comprenant :

- Un petit déjeuner
- 1 bouteille de champagne
- Accès au sauna du phare
- Accès à la piscine du phare (aux dates d'ouverture suivantes : 15/04 au 05/10).

\*prix public constaté au 20/05/2019, susceptible d'évolution.

La dotation ne comprend pas notamment : les éventuels frais liés aux transferts (taxis, métro, ...), les dépenses personnelles, les assurances, les frais de transport notamment entre le domicile du gagnant et l'hôtel ou l'aéroport, frais de bagages supplémentaires.

Le gagnant fera son affaire de toutes les obligations administratives et légales nécessitées par le voyage.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Pour participer au Jeu, chaque Participant devra procéder aux étapes suivantes :

- 1-S'inscrire / se connecter sur le site de Facebook ([www.facebook.com](http://www.facebook.com))
- 2-Se rendre sur la page Facebook de la marque PLANCOËT® : @eau.plancoet
- 3-Suivre l'URL <http://concours.app.do/pharement-intense>
- 4- Accepter le règlement du Jeu.
- 5-Remplir intégralement les champs obligatoires du formulaire en y indiquant le nom, le prénom et l'adresse e-mail du Participant
- 6- Répondre à la question posée.
- 7-Valider.

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. À tout moment le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son e-mail et il lui appartient en cas de changement de communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice.

Si le Participant est tiré au sort, le Participant gagne la dotation telle qu'indiquée à l'article 4 du présent règlement.

Une seule participation autorisée et valable par compte Facebook.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION**

Le tirage au sort final pour désigner le gagnant aura lieu en S36 (du 02/09/2019 au 06/09/2019), par traitement informatique aléatoire.

Il sera réalisé par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des Participants ayant validé leur inscription selon les modalités définies à l'article 5 du présent règlement du Jeu.

La Société Organisatrice enverra par email au gagnant (à l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription au Jeu) le bon cadeau permettant de bénéficier de la dotation afin que le gagnant se mette en relation avec le phare de KERBEL pour organiser son séjour dans les conditions précisées à l'article 4.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

La dotation ne sera ni reprise, ni échangée contre un autre objet et/ou prestation, et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

#### **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation de la dotation proposée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du réseau Facebook, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux sociaux FACEBOOK empêchant le bon déroulement du Jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant, d'erreur d'acheminement des dotations, de la perte de celles-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants par tout moyen à sa convenance.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de toute dotation.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) Participant(s) d'apporter la preuve qu'il(s) a/ ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un Participant, toute fraude, entraînera la nullité de la participation.

Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de Jeu entraînera la nullité de la participation.

#### **ARTICLE 8 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Participants.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Jeu si des fraudes venaient à être constatées.

#### **ARTICLE 9 - CONTESTATION ET RECLAMATION**

Toute réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, sur la dotation ou plus généralement sur le Jeu, pour quelle que raison que ce soit, devra être transmise dans un délai de 3 (trois) mois après la clôture du Jeu à l'une des adresses suivantes :

- Service Trade Marketing – OP PLANCOËT INTENSE – PHAREMENT INTENSE :  
OGEU GROUPE  
5 Avenue des Fontaines  
64680 OGEU LES BAINS
- Par téléphone : 0559349790
- Par email : [contact@ogeu.fr](mailto:contact@ogeu.fr)

Préciser en objet de la réclamation : « OP PLANCOËT INTENSE – PHAREMENT INTENSE ».

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes.

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranché par la Société Organisatrice.

## **ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES**

### **10.1 Traitement des données personnelles**

Les Participants sont informés que leurs nom, prénom, et adresse mail, demandés lors de l'inscription au Jeu font l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées à l'usage exclusif de la Société Organisatrice et de la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu, et ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Seules sont demandées au Participant les informations nécessaires à la finalité du traitement.

La finalité du traitement est la suivante :

- Besoin de gestion du Jeu
- Participation au Jeu
- Remise de la dotation éventuellement gagnée par le Participant
- Réponse aux éventuelles demande(s) et/ou réclamation(s) du Participant
- Etablissement de statistiques générales anonymes sur la consultation de l'URL du Jeu afin d'améliorer/modifier/faire évoluer ce type de support de jeu.

La Société Organisatrice et la société RIVACOM en charge de la gestion de la page Facebook du Jeu s'engagent à ne les utiliser que dans le cadre de la finalité du traitement indiquée ci-avant.

Ces informations sont conservées dans la base de la Société Organisatrice pour une durée de 3 mois à compter de la date de fin de l'opération.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, d'information, d'opposition, de rectification, de suppression, de déréférencement, de limitation et de portabilité des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de :

Service Trade Marketing

OGEU GROUPE  
5 Avenue des Fontaines  
64680 OGEU LES BAINS

en précisant les références exactes de l'opération « OP PLANCOËT® INTENSE – PHAREMENT INTENSE ».

Les champs suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.

### **10.2 Cookies**

La Société Organisatrice peut également être amenée à collecter, via des cookies déposés sur votre terminal (ordinateur, tablette ou mobile) des données.

Ces données sont collectées dans la seule finalité de répondre aux besoins de navigation sur l'URL, de mieux comprendre les attentes du Participant et d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de l'URL.

Elles sont conservées pour une durée de 3 (trois) mois, à compter de la date de fin de l'opération.

Le Participant peut s'opposer à la collecte des données en se reportant à la section " gestion des cookies" à l'adresse : [contact@ogeu.fr](mailto:contact@ogeu.fr).